

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Séance du 05 décembre 2023

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ;

Présent par procuration : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. SINDT Jean-Marc
M. RISCH Jérôme donne procuration à M. KOP Patrice

Absente excusée : Mme MARCK Christelle

4 – Dépôts sauvages déchets : facturation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en date du 7 septembre 2023 trois sacs de déchets ont été trouvés devant les bacs de recyclage situés devant le garage de la Mairie. Après ouverture, parmi le détritrus se trouvaient des documents indiquant toujours le même nom et la même adresse à Fréching. Cette adresse a bien été identifiée mais pas le nom ne figure pas dans nos bases de données des administrés. Monsieur le Maire est donc allé déposer une plainte à la BTA de Rettel pour dépôt de déchets sauvages le 11 septembre 2023.

La personne dont le nom figurait sur les documents trouvés a été identifiée et ne s'est pas présentée ni déclarée en Mairie malgré plusieurs sollicitations de la BTA de Rettel. De fait Monsieur le Maire a fait évacuer vers la déchetterie les sacs de détritrus par Monsieur HIRTZ Christophe autoentrepreneur de la Sté Bois et Service des 4 Seigneurs qui effectue déjà divers travaux pour la commune. Monsieur le Maire présente la facture de Monsieur HIRTZ Christophe et propose de refacturer le coût d'enlèvement s'élevant à 100.00 € à la personne contre laquelle la plainte a été déposée sous le N° 00722, à savoir :

Madame Oriane MIDENA née le 28/08/2003 à MONT-SAINT-MARTIN se déclarant demeurer chez Monsieur GOBEAUT Philippe au 3 Rue du Château d'Eau à Fréching annexe de Kerling-Lès-Sierck.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, autorise à l'unanimité des membres présents de facturer les frais d'enlèvement des ordures ménagères de 100.00 € à la personne identifiée et contre laquelle une plainte a été déposée et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 décembre 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20231205-0405122023-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023